



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE LA JUSTICE

-----0-----
COUR D'APPEL DE ZIGUINCHOR
TRIBUNAL D'INSTANCE
D'OUSSOUYE

CERTIFICAT DE NATIONALITE SENEGALAISE

N° : 0673

Date : 10-07-2019

Nous, Massamba BATHILY, *Chevalier de l'Ordre National du Lion*, Président du Tribunal d'Instance d'Oussouye (Sénégal).

CERTIFIONS AU VU DES PIECES SUIVANTES :

- 1 - La requête en date du 03-07-2019, présentée par Marie André DIATTA pétitionnaire, demeurant à Sigamar.
- 2 - L'extrait d'acte de naissance N° 419 de l'année 2004 délivré le 31/05/2019 par l'Officier d'état civil de la commune d'Oukout au profit de Marie André DIATTA pétitionnaire.
- 3 - L'extrait d'acte de naissance N° 28 de l'année 2003, délivré le 31/05/2019 par l'Officier d'état civil de la Commune d'Oukout au profit de Ampa DIATTA, père de la pétitionnaire
- 4 - Le Certificat de Résidence en date du 31/05/2019, délivré par l'Officier d'Etat civil de la Commune d'Oukout.

QUE :

La nommée, Marie André DIATTA, née le 09 Mai 2000 à Sigamar (D/Oussouye).
De Ampa DIATTA, né le 12 Janvier 1964 à Sigamar (D/Oussouye).
Et de Edith GNAFOUNA.

EST DE NATIONALITE SENEGALAISE en vertu de l'article premier alinéa 1 de la loi N° 61-10 du 07 Mars 1961 modifiée comme étant né au Sénégal d'un ascendant au premier degré qui y est lui même né

Coût
Timbre : 2.000 Frs
Frais Greffe : 2.000 Frs
TOTAL : 4.000Frs

